

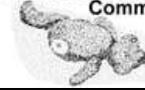
**AMNESTY
INTERNATIONAL**



**Amnesty International
France**

Commission Enfants

**AMNESTY
INTERNATIONAL**
Commission enfants



**Procès de Thomas Lubanga devant la Cours Pénale Internationale
Lettre d'information 14
30 juin – 3 juillet**

Rédigé à partir des minutes du procès et des reportages de Rachel Irwin

Mardi 30 juin

Le témoin qui s'était dédit demande la confidentialité

Le témoin qui avait reconnu avoir fait un faux témoignage demande par l'intermédiaire de son avocat, que sa nouvelle déclaration soit confidentielle. L'avocat de la défense, Catherine Mabilie a indiqué : "*La confidentialité vis-à-vis du public, ne pose pas problème*". " En ce qui concerne la défense, la confidentialité est impossible". Le juge Fulford a d'ailleurs remarqué que Lubanga connaissait déjà toutes les informations contenues dans la première déclaration. Il a ajouté que seules des circonstances exceptionnelles pourraient justifier une totale confidentialité. Il a indiqué qu'il ne serait pas "*convenable*" qu'une déclaration soit soustraite à l'accusé, d'autant plus si elle a été faite en présence des avocats de celui-ci. La cour prendra toutes les mesures nécessaires afin de protéger le témoin et sa famille. L'employé au centre de démobilisation a poursuivi son témoignage à huis clos.

Mercredi 1 juillet

Pas d'audience

Jeudi 2 juillet

La prostitution, aboutissement du trajet des filles soldats

Suite du témoignage de l'employé au centre de démobilisation
La plupart de son témoignage a eu lieu à huis clos.

En réponses à des questions des avocats des victimes, il a indiqué que les filles qui ont été violées par les commandants des milices, ont quitté l'UPC après être tombées enceintes. Dans de nombreux cas, elles sont atteintes par des MST.

"*La honte qui a découlé de tout cela ainsi que le rejet de la communauté ... n'ont fait que rappeler à la fille les épreuves qu'elle avait traversée*". Le témoin a précisé que la réintégration des filles n'avait été acceptée que dans de très rares cas et que sans moyen financier, il leur restait que peu de possibilité. "*La plupart de ces filles ont fini prostituées*".

Vendredi 3 juillet

La fin du témoignage de l'employé au centre de démobilisation s'est terminée ce matin à huis clos

Les enfants soldats souffrent de traumatismes durables

Le témoin est à la tête d'une organisation qui travaille pour la réintégration d'anciens enfants soldats en RDC.

Les enfants soldats souffrent de graves problèmes physiques et mentaux après avoir quitté la milice de l'UPC. Il cite des exemples d'enfants tellement battus lors de leur entraînement militaire qu'ils devraient bénéficier d'intervention médicale. Un autre désirait revenir dans sa famille pour "tuer son père". Un enfant est devenu épileptique par les bruits des tirs d'armes qu'il a entendu durant l'entraînement militaire.

Il cite aussi le cas d'une jeune fille qui a été mise enceinte dans un camp de transit après avoir quitté l'entraînement militaire. "*Elle a avorté, mais cela ne s'est pas bien passé et a eu besoin d'un traitement additionnel*". Le père n'est pas un commandant de la milice de Thomas Lubanga, mais un "humanitaire" qui travaillait dans ce camp de transit.

Dans tous les cas cités, il s'agissait d'enfants de 13 et 14 ans.

Le procès se poursuit mardi 7 juillet

Sources:

Les minutes du procès: site de la CPI.

<http://www2.icc-cpi.int/Menus/ICC/Situations+and+Cases/Situations/Situation+ICC+0104/Related+Cases/ICC+0104+0106/Transcripts/Trial+Chamber+/>

Des articles de journalistes suivant le procès. <http://www.lubangatrial.org/>

On peut aussi consulter:

Le site de Human Right Watch en français:

<http://www.hrw.org/fr/news/2009/01/23/le-proc-s-de-thomas-lubanga-la-cour-p-nale-internationale>

On peut aussi visionner un résumé vidéo de la première journée du procès sur le site de la FIDH:

<http://blog.gardonslesyeuxouverts.org/post/2009/01/26/Resume-video-de-laudience-du-26-janvier-2009>

Retrouvez toutes les lettres d'information sur le site du groupe 405 <http://ai405.free.fr> rubrique Actualité "Suivi du procès Lubanga"